

Zeitschrift: L'instruction publique en Suisse : annuaire
Band: 35/1944 (1944)

Artikel: Genève
Autor: Grandjean, Henri
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-113148>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En projetant de doter notre enseignement supérieur et ses Facultés de locaux dignes de leur haute mission, notre directeur de l'Instruction publique pouvait-il concevoir que la cité universitaire contribuerait si heureusement au bien général de notre capitale et du pays ? Ce qui est vraiment grand ne tarde pas à exercer son influence et son attraction !

G.

Genève

Enseignement primaire

L'expérimentation des plans d'études se poursuit. Celui des classes de fin de scolarité introduit l'an dernier — donc après celui des six premières classes — semble convenir, et n'a suscité jusqu'à présent que l'approbation du corps enseignant. L'essai sera continué avant que nous puissions conclure, si on le peut, tant les programmes scolaires et les méthodes sont en perpétuel devenir pour s'adapter toujours aux besoins changeants du moment. Dans les classes rurales de fin de scolarité, l'horaire à plein temps pendant la belle saison a été établi depuis un an également ; il donne satisfaction ; une seule commune avait manifesté son opposition au projet. Il n'y a aucun motif sérieux de donner un enseignement réduit aux jeunes campagnards de 13 à 15 ans, alors que le programme comprend non seulement les disciplines ordinaires de l'enseignement primaire, mais encore des leçons spéciales de culture maraîchère, d'arboriculture, d'aviculture, d'apiculture, etc. Il suffit d'accorder judicieusement des congés agricoles aux élèves que retient le plan Wahlen... et de mettre des amendes aux parents de ceux qui ne veulent pas comprendre les beautés de l'instruction ! Ces derniers sont d'ailleurs une infime minorité, il est juste de le reconnaître.

Les séjours et cours d'hiver dont je parlais l'an dernier ont eu lieu de nouveau pendant les cinq semaines de vacances de chauffage. Leur succès est complet ; il en a été de même des camps d'été de ramassage de bois mort ; un nouveau camp a été ouvert en 1944. L'atelier de travaux manuels de Troinex a très bien réussi, soit pour les élèves en âge scolaire, soit pour les jeunes gens de 16 à 18 ans. Les quelques entretiens d'éducation nationale que nous avons eus, pendant que les élèves restaient à leur établi, ont attiré l'attention de la presse et des députés. Cette tentative sera développée encore.

Bien que cela ne concerne pas l'âge scolaire proprement dit,

le Département de l'instruction publique — soucieux de tous les enfants — a proposé au Conseil d'Etat de rendre obligatoires l'achat et le port de plaques d'identité pour enfants de moins de six ans. Cet arrêté, du 26 octobre 1943, a ouvert une voie que d'autres cantons ont suivie.

Enfin, il faut relever parmi toutes les lois et tous les arrêtés concernant les traitements, la modification de la loi sur l'instruction publique en ce qui concerne les traitements des maîtresses enfantines : elles avaient de 4000 à 5200 francs, tandis que leurs collègues primaires commencent à 5200 francs pour arriver à 7600 francs (allocations non comprises dans un cas comme dans l'autre). Cette différence ne se justifiait plus. Depuis que les traitements avaient été fixés, les conditions avaient bien changé : les maîtresses enfantines doivent maintenant — comme leurs collègues primaires — avoir terminé leurs études secondaires avant d'entreprendre les trois ans d'études pédagogiques. Aussi l'augmentation de 800 francs qui a été votée a-t-elle été bien accueillie ; elle diminue une inégalité qui semblait choquante.

Enseignement secondaire

L'horaire réduit, nécessité par le manque de combustible, a été appliqué de nouveau ; comme ces années précédentes, une partie du collège et le bâtiment de la rue d'Italie ont été fermés. Par contre, l'augmentation du nombre des élèves des beaux-arts et des arts industriels (sections de nos arts et métiers) a empêché une concentration des locaux.

Au *Collège*, les revisions de programme se poursuivent. Comme couronnement de l'enseignement de géographie, un cours de « géographie nationale », contribution importante à l'éducation civique, sera introduit dans toutes les classes de maturité dès la rentrée.

La formation artistique n'est pas oubliée ; elle fait partie de la culture générale. Mais jusqu'à présent on avait l'impression — à tort probablement — que le dessin, par exemple, faisait un peu figure de parent pauvre au Collège, et qu'il y avait une place moins importante qu'au Collège moderne ou qu'aux arts et métiers. Les programmes et les décors dessinés par les élèves pour les représentations du *roi Babolein* de Marc Monnier et de *Fantasio* de Musset, ont fait revenir bien des spectateurs de cette prévention. De plus en plus, le succès des manifestations artistiques ou sportives montre que l'école s'aère, qu'elle ne se préoccupe plus exclusivement des disciplines dites scolaires. La vraie culture n'y perdra sûrement rien.

Au *Collège moderne*, le nombre des élèves augmente comme d'ailleurs dans toutes nos écoles secondaires. Cela crée des difficultés de locaux, qu'on espère résoudre par la répartition nouvelle des locaux scolaires, annoncée en 1941, et qui a commencé à se réaliser aux Arts et Métiers.

Quelques programmes ont dû être révisés. Nous avons la chance de ne pas connaître les cloisons étanches entre nos écoles ; elles forment un tout et les passages de l'une à l'autre sont faciles. Encore faut-il qu'un élève sortant du Collège moderne ne soit pas préterité lors de ses études suivantes par un certain retard en allemand. C'est pourquoi nous avons organisé un cours supplémentaire d'allemand destiné aux élèves qui passeront au Collège supérieur ou à l'Ecole supérieure de commerce.

M. René Dovaz, directeur de l'*Ecole supérieure des jeunes filles* a été appelé à la direction de Radio-Genève. Un congé lui a été accordé pour l'année civile 1944. La direction a été confiée à M. Maurice Chevallier, maître de latin. Un intérim n'est jamais très propice aux innovations, aussi l'école a-t-elle poursuivi ses activités antérieures. Elle a été dotée d'un nouveau règlement : ainsi que dans d'autres écoles secondaires genevoises les notes de plusieurs disciplines sont groupées ; une élève faible pour une seule branche — si elle ne descend pas au-dessous d'un minimum — est admise dans la classe supérieure. Une autre disposition réglementaire a effrayé bien des maîtres : c'est la suppression de la note de conduite. Cette réforme s'est avérée excellente ; elle conduit au but souhaité : substitution à une obéissance contrainte et à une comptabilité dérisoire, d'une discipline véritable, constructive et plus sereine. D'ailleurs, cette note n'a jamais existé au Collège moderne, où la discipline est très bonne. Le même essai a commencé au Collège supérieur, timidement, dans les seules classes de maturité.

Les concerts ont remporté leur succès habituel ; cette année — avec la collaboration de Radio-Genève, que M. Dovaz nous a assurée aimablement — le groupe choral a chanté au studio le « Miserere » de Hasse qui fut directement retransmis. Les représentations théâtrales organisées par diverses classes en faveur d'œuvres d'assistance se multiplient : tour à tour Musset, Rostand, Molière, Euripide et Labiche tinrent l'affiche.

L'*Ecole professionnelle et ménagère* doit sans cesse s'adapter aux circonstances. Les démonstrations de cuisine aux femmes et les entretiens à la radio ont été poursuivis. Mais il devient de plus en plus difficile d'exiger des familles des coupons pour l'enseignement, aussi les cours de cuisine aux élèves seront-ils modifiés ;

ils deviendront plus économiques et demanderont moins de coupons. Le programme de raccommodeage a été complètement révisé et développé : les résultats sont très remarquables ; on l'a bien vu à l'exposition et au défilé annuels. L'école a donné, elle aussi, des soirées théâtrales et musicales.

L'Ecole supérieure de commerce a suivi l'exemple des autres écoles professionnelles : une commission consultative, composée de représentants du monde des affaires, a été constituée ; ses membres, dont plusieurs avaient suivi l'école comme élèves, ont demandé avant tout une bonne connaissance du français. C'est là un vœu symptomatique. La formation professionnelle est bonne ; la culture générale ne l'est jamais assez.

Cette année, pour la première fois, des diplômes d'administration ont été délivrés ensuite de la création d'un semestre d'études nouveau, suivi par les élèves — peu nombreux — qui n'ont pas été pris aux concours d'admission aux postes et aux chemins de fer.

L'Ecole des arts et métiers est en plein essor ; les réformes énergiques entreprises il y a trois ans, continuées malgré une opposition d'ailleurs de plus en plus faible, portent leur fruit. Le nombre des élèves était de 2016, beaucoup viennent d'autres cantons, où même de l'étranger. Les installations d'ateliers et de laboratoires continuent ; une souscription publique a été ouverte pour fournir de nouvelles ressources. L'Ecole d'horlogerie s'est installée dans ses nouveaux locaux qui répondent à tous les besoins ; son ancien bâtiment devenu disponible va être transformé pour une autre école secondaire. Les sections des beaux-arts et des arts industriels ont montré au public les résultats des réformes : la journée pendant laquelle les élèves ont travaillé devant les visiteurs a été une révélation ; les témoignages spontanés d'admiration ont prouvé que le Département n'avait pas tort de résister aux réclamations des « laudatores temporis acti ».

L'atelier de réadaptation pour chômeurs métallurgistes, etc., créé avec l'appui de l'Office fédéral des arts et métiers de l'industrie et du travail et du Département cantonal du travail, par les Cours industriels du soir, association privée, est devenu une institution officielle. A partir du 1^{er} janvier 1944, il a été rattaché à l'Ecole des arts et métiers.

L'Ecole d'horticulture et le Laboratoire de chimie agricole ont inauguré leurs nouveaux locaux, parfaitement adaptés à leur destination ; ils permettent un nouveau développement de ces deux institutions.

* * *

Signalons enfin quelques mesures générales qui intéressent nos écoles secondaires.

Un comité, soutenu par les pouvoirs publics, a créé une colonie de vacances. Jusqu'à présent, seuls les enfants en âge de scolarité obligatoire jouissaient de colonies, et les six mille élèves secondaires, dont les parents font parfois de gros sacrifices pour les instruire, s'ils n'avaient pas les moyens d'aller à l'hôtel, restaient en ville. Grâce à « En plein air » — c'est le nom de la colonie à qui nous souhaitons longue vie ! — ils ont pu aller cet hiver à Morgins, cet été à Château-d'Oex.

Le problème de l'éducation nationale reste toujours posé. J'ai montré que nous cherchons une solution extra-scolaire par l'atelier de Troinex. Mais à l'école même, il faut sans cesse trouver des améliorations ; le cours de « géographie nationale » au Collège en sera une. Nous aimerions aussi arriver à un plan d'ensemble qui embrasse toute l'école, de l'enseignement primaire à la maturité ou au certificat fédéral de capacité, et qui enseigne ces sujets, développés progressivement et sans vaines redites. Pour enrichir une discussion à laquelle étaient convoqués tous les maîtres d'instruction civique, de droit, d'économie nationale, d'histoire et de géographie, des 7^{es} primaires aux classes de maturité, M. Chantrens, expert principal du 1^{er} arrondissement des examens de recrues, a bien voulu donner devant des apprentis une démonstration de sa méthode. Une commission a ensuite été constituée ; on peut prédire sans risque de se tromper qu'elle aura fort à faire.

Grâce à l'initiative de M. le Conseiller administratif Baud-Bovy, trois concerts pour la jeunesse par l'Orchestre de la Suisse romande ont été organisés par la Ville de Genève pour les écoles secondaires. Ils ont été très suivis et ont remporté un beau succès. Espérons que cette tentative ne tombera pas au bout de quelques années comme cela avait été le cas des précédents concerts pour les élèves.

Une convention, analogue à celle qui avait été précédemment conclue avec Zurich, a été signée avec la direction cantonale de l'instruction publique d'Argovie : les élèves argoviens ou genevois qui viennent de terminer la scolarité obligatoire seront admis gratuitement dans les écoles secondaires.

La protection de l'enfance et de l'adolescence reste un des soucis importants des éducateurs : le règlement sur la discipline

en dehors de l'école a été révisé, amélioré, complété. Il devient le règlement sur la surveillance des mineurs dont les dispositions intéressent les jeunes gens jusqu'à 18 ans et qui sera prochainement présenté au Conseil d'Etat. De même, quelques-unes des dispositions de l'ancien règlement, revues et augmentées, passent dans la loi sur le travail des mineurs de moins de 18 ans sur laquelle le Grand Conseil aura à se prononcer prochainement. Par une préoccupation analogue, la loi et le règlement sur l'office de l'enfance — ensemble de services du Département de l'instruction publique — ont déjà été modifiés : l'Etat contrôle le séjour hors du milieu familial des mineurs jusqu'à 18 ans, au lieu des 15 ans prévus par l'ancienne législation.

Enseignement supérieur.

L'*Ecole normale de dessin* et la *Haute école d'architecture* ont terminé leur deuxième année d'existence. L'atelier d'études supérieures d'architecture a été ouvert : il est destiné au perfectionnement d'architectes diplômés qui ont déjà des années de pratique derrière eux ; 18 s'y sont inscrits ; c'est un succès. Plusieurs professeurs nouveaux ont été appelés, entre autres, à la chaire de construction, M. Esselborn, directeur des travaux de génie civil des usines de Verbois et de Pougny-Chancy, et M. Denis Honegger, l'architecte de l'Université de Fribourg, qui a bien voulu suppléer M. Beaudoin que les circonstances ont retenu en France.

Une manifestation intéressante a été un concours entre étudiants de l'Ecole polytechnique de Zurich et de notre école : un programme d'esquisse, à traiter en quelques heures, leur a été soumis. Peu après, nos étudiants ont rendu leur visite à leurs camarades de Zurich.

L'an dernier, je signalais l'augmentation du nombre des étudiants à l'*Université*. Cette fois, tous les records ont été battus : au semestre d'hiver 1943-1944, il y avait 1842 étudiants et 733 auditeurs, soit au total 2575 personnes. Parmi eux se trouvaient des réfugiés et des internés militaires, mais les nationaux restent la majorité, et, en défalquant ces hôtes, il n'en reste pas moins que l'Université compte plus d'étudiants que jamais. Elle conserve son double caractère, national et international, qui est le sien depuis sa fondation.

L'afflux des étudiants pose la question des locaux. Un plan d'ensemble de répartition des facultés et des instituts est à l'étude. Mais il ne sera réalisé que par étapes. En attendant, dans l'école de

chimie surélevée, des nouveaux laboratoires ont été inaugurés le 3 mars 1944. L'immeuble de la Maison internationale des étudiants a été racheté par l'Etat pour l'Université qui y organise des séminaires. De son côté, le Conseil administratif de la Ville se propose de transférer ailleurs le Musée d'histoire naturelle dont le bâtiment actuel serait mis à disposition des quatre facultés de sciences morales.

L'Université n'a pas de fortune personnelle ; toutes les fondations — très nombreuses — ont des destinations spéciales ; aussi, s'il n'y avait pas l'inépuisable générosité de la Société académique et... de l'Etat, l'équipement des laboratoires et des bibliothèques serait misérable. Le chef du Département de l'instruction publique, M. le Conseiller d'Etat Adrien Lachenal, désire mettre fin à cette situation ; il a entrepris des démarches qui ont remporté un premier succès : de généreux donateurs vont permettre de construire et d'installer un nouvel institut de physique sur un terrain que possède l'Etat. Parmi les autres dons, signalons celui d'un microscope électronique par la maison Trüb, Täuber et Co, de Zurich, pour le laboratoire de physique ; celui du fonds créé pour faciliter les études d'ophtalmologie du professeur Franceschetti qui, en dépit d'un appel flatteur, reste à Genève ; enfin le professeur de Seigneux donne sa collection de modèles d'anatomie chirurgicale avec les moules originaux.

Les règlements ont été peu modifiés ; la faculté des sciences économiques et sociales a introduit un certificat d'études coopératives en complément à la licence ès sciences économiques.

Plusieurs enseignements nouveaux ont été institués : des problèmes du commerce extérieur de la Suisse, dont M. Robert Juvet a été chargé ; de droit français confié à MM. Jacques Schumann, Pierre Kraemer-Raine et Emile Giraud ; de droit italien donné par les professeurs italiens internés.

M. le professeur Urech a dû renoncer, pour raison de santé, à l'enseignement de théorie mathématique et de technique des assurances. M. Lucien Féraud a été chargé de ce cours.

M. Fernand Chatillon est devenu, en qualité de chargé de cours, chef de la polyclinique d'obstétrique et de gynécologie.

L'enseignement de l'histoire a été réparti à nouveau et deux professeurs extraordinaires ont été nommés : M. Luc Monnier pour l'histoire contemporaine et l'histoire diplomatique, M. Sven Stelling-Michaud pour l'histoire moderne.

Quelques professeurs extraordinaires ont reçu l'ordinariat : M. Edouard Frommel, de thérapeutique, de prescription et de dispensation des médicaments ; M. Ernest Comte, d'orthodontie.

M. Jaques Pirenne, professeur à l'Université libre de Bruxelles

et privat-docent à Genève, est devenu professeur honoraire.

Deux professeurs se sont retirés avant d'atteindre la limite d'âge, ce sont : M. Pierre Bovet, professeur ordinaire de pédagogie expérimentale et co-directeur de l'Institut des sciences de l'éducation et M. Georges Berguer, professeur ordinaire d'histoire des religions et de psychologie religieuse. Ils ont été nommés professeurs honoraires. Le Conseil de la fondation de la faculté autonome de théologie protestante a désigné M. Rochedieu pour succéder à M. Berguer ; le Conseil d'Etat a déjà ratifié ce choix. M. Hugo de Claparède, professeur honoraire depuis 1930, a renoncé à l'enseignement du droit civil allemand qu'il avait conservé.

M. Isaac Benrubi, professeur honoraire, est décédé le 19 octobre 1943.

On a célébré les vingt-cinq ans de professorat de MM. François Pfaeffli et Paul Guillermin et les trente ans d'enseignement de M. William Rappart.

Deux médailles de l'Université ont été décernées, l'une à M. Edmond Rossier, professeur honoraire, l'autre à M. Ernest Ansermet, chef de l'Orchestre de la Suisse romande.

Pour lutter contre une trop grande spécialisation, une série de conférences universitaires ont été organisées pour l'ensemble des étudiants. Le public a été admis à visiter les instituts des facultés des sciences et de médecine pendant des journées universitaires qui ont eu un grand succès ; les élèves ont vendu, à cette occasion, des insignes en faveur du Fonds européen de secours aux étudiants. Afin de faire comprendre toujours mieux à la population les activités intellectuelles, les instituts de physique et d'anthropologie ont de nouveau organisé des stands à la Maison genevoise. La création de l'heure universitaire par Radio-Genève a, pour les mêmes raisons, été très bien accueillie.

L'association générale des étudiants a réalisé enfin un projet longuement caressé, la création d'une revue intitulée : « Les feuillets universitaires » dont le premier numéro est plein de promesses.

Le sport universitaire a été réorganisé et développé par le nouveau maître de sport, M. Jean Brechbühl.

Le professeur Bujard, au terme de son rectorat, a pu se féliciter à bon droit de ce développement de l'*Alma mater*. Son successeur pour les deux ans à venir, est M. Antony Babel.

Signalons encore que l'Institut universitaire de hautes études internationales, de son côté, a plus d'étudiants que jamais.

* * *

Les semaines pédagogiques continuent à attirer les éducateurs de Suisse à Genève ; la troisième, organisée — comme les premières — par l'Institut universitaire des sciences de l'éducation sous le patronage du Département, a eu le même succès que les précédentes. « Pro Familia » a aussi donné, sous les auspices du Département, une série de conférences appréciées.

L'augmentation du nombre des élèves secondaires et des étudiants semble dangereuse dans certains milieux : on parle d'encombrement des carrières libérales, on suggère divers moyens pour y remédier. Remarquons cependant que, d'après les statistiques scolaires genevoises, l'augmentation d'élèves a lieu aussi à l'Ecole des arts et métiers, qui prépare aux carrières artistiques, techniques et artisanales. C'est là une conséquence du développement de la civilisation : chaque profession exige maintenant une culture générale ou spécialisée beaucoup plus approfondie qu'autrefois. Le succès des examens fédéraux de maîtrise — où Genève est en fort bon rang — en est une preuve.

En même temps, d'autres milieux réclament une protection plus grande de la famille et notamment qu'on facilite l'accès aux études des enfants doués issus de milieux modestes. A cet égard, Genève fait — et depuis longtemps — un gros effort. Qu'il me suffise de signaler que les subsides, bourses et exemptions pour l'Université et l'enseignement secondaire, accordés en 1943, représentent 144 640 francs. Genève peut être fière de cette action.

HENRI GRANDJEAN.

Neuchâtel

Enseignement primaire.

Depuis plus d'une année, l'école neuchâteloise est en pleine période constructive, marquée tout particulièrement par l'étude, l'organisation et la mise en vigueur d'institutions importantes : neuvième année de scolarité obligatoire, généralisation de l'enseignement ménager, création d'un service médico-pédagogique, celle d'un service cantonal d'orientation professionnelle.

Neuvième année de scolarité obligatoire. — Les dispositions légales qui, jusqu'en automne 1943, étaient à option, ont été abrogées et remplacées par d'autres à caractère obligatoire dans